

**COMMISSION DES EAUX USÉES DU GRAND MONCTON
PROCÈS-VERBAL APPROUVÉ DE LA RÉUNION ORDINAIRE**

DATE : Le jeudi 29 septembre 2022 à 18 h 32
À la salle du conseil du Centre opérationnel de TransAqua, à Riverview

SONT PRÉSENTS : Victor Cormier, commissaire
Michel Desjardins, président
Jennifer Dingman, commissaire
Gerald Lundquist, commissaire
Kevin Rice, directeur général

SONT EXCUSÉS : Brenda Dore Kidney, secrétaire
JP Ouellette, trésorier

INVITÉS : Sharon Doucette, directrice des finances et de l'administration
Chris Petrie, directeur de l'ingénierie et des opérations

1. Remarques du président et approbation de l'ordre du jour

Motion : Il est proposé que l'ordre du jour soit approuvé tel que modifié pour ajouter au point 9 de l'ordre du jour le point 7.1 issu de la réunion privée.

Proposée par : Victor Cormier

Appuyée par : Gerald Lundquist

MOTION ADOPTÉE

2. Approbation du procès-verbal

Aucun

3. Divulcation de conflits d'intérêts

Aucun

4. Ordre du jour par consentement

Aucun

5. Observations des commissaires

Aucune

6. Affaires

6.1 Contrat pour le remplacement de la rampe d'escaliers de la phase 2

Motion : Il est proposé que la Commission :

1. Il est proposé que la Commission passe une entente-cadre pour les activités d'immobilisations et d'atelier d'usinage, de soudage et de fabrication de TransAqua de 2022 à 2027 avec Sparks Fabrication & Machining fondée sur les résultats du processus de demande de qualifications, étant entendu que certains des articles sont étiquetés sur une estimation des honoraires et des frais et que le prix final sera déterminé après le travail de terrain effectif, et autorise le directeur général à administrer cette entente et à faire les paiements qui y sont convenus et
2. Accepte l'offre de prix de Sparks Fabrication & Machining pour le remplacement de la rampe d'escaliers de la phase 2 d'un montant total de 238 170,93 \$ (hors TVH) et autorise le directeur général à administrer ce contrat et à faire les achats correspondants.

La Commission recommande deux motions distinctes étant donné que l'entente-cadre et le contrat pour le remplacement de la rampe d'escaliers de la phase 2 sont deux choses bien distinctes.

Proposée par : Gerald Lundquist

Appuyée par : Jennifer Dingman

MOTION REJETÉE

6.1a) Entente-cadre pour les activités d'atelier d'usinage, de soudage et de fabrication

Motion : Il est proposé que la Commission passe une entente-cadre pour les activités d'immobilisations et d'atelier d'usinage, de soudage et de fabrication de TransAqua de 2022 à 2027 avec Sparks Fabrication & Machining fondée sur les résultats du processus de demande de qualifications, étant entendu que certains des articles sont étiquetés sur une estimation des honoraires et des frais et que le prix final sera déterminé après le travail de terrain effectif, et autorise le directeur général à administrer cette entente et à faire les paiements qui y sont convenus.

Proposée par : Gerald Lundquist

Appuyée par : Jennifer Dingman

MOTION ADOPTÉE

6.1b) Contrat pour le remplacement de la rampe d'escaliers de la phase 2

Motion : Il est proposé que la Commission accepte l'offre de prix de Sparks Fabrication & Machining pour le remplacement de la rampe d'escaliers de la phase 2 d'un montant total de 238 170,93 \$ (hors TVH) et autorise le directeur général à administrer ce contrat et à faire les achats correspondants.

Proposée par : Jennifer Dingman

Appuyée par : Victor Cormier

MOTION ADOPTÉE

6.2 Mise à niveau de la cloison de la plateforme de compostage n° 3

Motion : Il est proposé que la Commission accepte l'offre de prix de Modern Construction (1983 Ltd.) pour le contrat de mise à niveau de la cloison de la plateforme de compostage n° 3 d'un montant total de 365 419 \$ (hors TVH) en vertu de leur entente-cadre avec TransAqua, étant entendu que certains des articles sont étiquetés sur une estimation des honoraires et des frais et que le prix final sera déterminé après le travail de terrain effectif et autorise le directeur général à administrer ce contrat et à faire les paiements convenus dans l'entente.

Le personnel informe la Commission que l'estimation de l'ingénieur, d'un montant de 350 000 \$, correspond à la mise à niveau de toutes les cloisons des plateformes de compostage n^{os} 1, 2 et 3. Le personnel explique que cette estimation de l'ingénieur est incorrecte compte tenu des conditions actuelles du marché et que l'offre de prix reçue (365 419 \$) ne concerne que la plateforme de compostage n° 3.

Proposée par : Jennifer Dingman

Appuyée par : Victor Cormier

MOTION ADOPTÉE

6.3 Contrat d'installation du mégadome

Motion : Il est proposé que la Commission accepte l'offre de prix de Black and McDonald pour le contrat d'installation du mégadome d'un montant total de 169 740 \$ (hors TVH) en vertu de leur entente-cadre avec TransAqua, étant entendu que certains des articles sont étiquetés sur une estimation des honoraires et des frais et que le prix final sera déterminé après le travail de terrain effectif et autorise le directeur général à administrer ce contrat et à faire les paiements convenus dans l'entente.

Proposée par : Gerald Lundquist

Appuyée par : Victor Cormier

MOTION ADOPTÉE

6.4 Contrat de remplacement des permutateurs de la station de pompage principale

Motion : Il est proposé que la Commission attribue le contrat de remplacement des permutateurs de la station de pompage principale à Schneider Electric pour un montant de 153 333,33 \$ (hors TVH) et autorise le directeur général à administrer ce contrat et à faire les paiements correspondants.

Le personnel informe la Commission qu'il est nécessaire de faire appel à un fournisseur unique pour le remplacement de cet équipement compte tenu du fait que les permutateurs doivent être compatibles avec l'équipement électrique existant étant donné que l'armoire électrique est d'une certaine dimension.

Proposée par : Jennifer Dingman

Appuyée par : Gerald Lundquist

MOTION ADOPTÉE

Commissaire Desjardins – ABSTENTION

6.5 Contrat d'imperméabilisation de la phase 5

Motion : Il est proposé que la Commission approuve les taux négociés avec Alternative Concrete Technologies Ltd. d'un montant de 89 316 \$ (hors TVH) pour le contrat d'imperméabilisation de la phase 5 et autorise le directeur général à administrer ce contrat et à faire les paiements correspondants.

Proposée par : Gerald Lundquist

Appuyée par : Victor Cormier

MOTION ADOPTÉE

6.6 Remplacement de la toiture de la station de pompage principale

Motion : Il est proposé que la Commission accepte l'offre de prix de Black and McDonald pour le remplacement de la toiture de la station de pompage principale d'un montant total de 189 500 \$ (hors TVH) en vertu de leur entente-cadre avec TransAqua, étant entendu que certains des articles sont étiquetés sur une estimation des honoraires et des frais et que le prix final sera déterminé après le travail de terrain effectif et autorise le directeur général à administrer ce contrat et à faire les paiements convenus dans l'entente.

La Commission s'interroge sur l'absence d'une estimation d'ingénieur. Les estimations d'ingénieurs sont généralement uniquement offertes lors qu'une agence d'ingénieurs-conseils est directement responsable de la conception de l'une des composantes d'un projet. La toiture actuelle doit être remplacée et une agence d'ingénieurs-conseils n'est pas associée à ce projet.

Proposée par : Victor Cormier

Appuyée par : Gerald Lundquist

MOTION ADOPTÉE

7. **Examen des questions ne faisant pas partie de l'ordre du jour par consentement**

Aucune

8. **Points supplémentaires**

Aucun

9. Points découlant de la réunion privée

Motion : Il est proposé que le point 7.1, c'est-à-dire la motion issue de la réunion privée, soit ratifié.

Proposée par : Jennifer Dingman

Appuyée par : Gerald Lundquist

MOTION ADOPTÉE

10. Éléments d'information

Aucun

11. Levée de séance

Motion : Il est proposé que la séance de la réunion publique soit levée.

Proposée par : Jennifer Dingman

Appuyée par : Victor Cormier

La séance est levée à 19 h 31

Prochaine réunion : le 20 octobre 2022